

GROUPE DEFTA



This is our **Communication on Progress** in implementing the principles of the **United Nations Global Compact**.

We welcome feedback on its contents.

Communication de progrès 2018

Document émis le : 22/02/2019

Etablis par : Jean-François KER RAULT - Directeur Achat et RSE Groupe

Sommaire

1.	Déclaration de soutien continu	3
2.	Présentation du groupe et de son activité	4
2.1.	Historique : Un groupe industriel en croissance	4
2.2.	Implantations	5
2.3.	Nos clients	8
2.4.	Nos produits	9
3.	Les principes soutenus	10
3.1.	Droits de l'homme	10
3.1.1.	Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme	10
3.1.2.	Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme	12
3.2.	Normes internationales du travail	15
3.2.1.	Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.	15
3.2.2.	Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire	15
3.2.3.	Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants	15
3.2.4.	Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession	16
3.3.	Environnement	21
3.3.1.	Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement	21
3.3.2.	Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement	22
3.3.3.	Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.	29
3.4.	Lutte contre la corruption	30
3.4.1.	Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.	30

1. Déclaration de soutien continu

En signant le 25 novembre 2015, le Pacte Mondial de l'ONU, Defta s'est engagé à en respecter les dix principes fondateurs regroupés au sein des 4 thèmes fondamentaux :

- Les droits de l'homme,
- Les normes de travail,
- L'environnement,
- La lutte contre la corruption.

Au cours de cette troisième année, le groupe Defta a continué à s'investir pour promouvoir les 10 principes du Pacte Mondial de l'ONU au sein de son organisation et auprès de ses parties prenantes.



Defta place au cœur de son plan stratégique groupe sa démarche d'entreprise responsable pour un développement durable. Toute la communauté des femmes et des hommes du Groupe Defta s'engage à mettre en œuvre une série de plans de progrès clairement identifiés pour s'assurer que sa croissance rentable va de pair avec la promotion des valeurs sociales et de la qualité de l'environnement.

Pour favoriser le déploiement de cette stratégie, les membres du Comité de Direction et les pilotes des processus centraux du groupe ont bénéficié d'une sensibilisation aux achats durables, à la responsabilité sociétale des entreprises et à la lutte contre la corruption.

Le groupe a mis en place un code de conduite pour guider l'ensemble de ses équipes dans la lutte contre la corruption.

En mettant en ligne cette troisième communication de progrès, nous réaffirmons l'engagement de Groupe Defta vis-à-vis du Global Compact et nous engageons à respecter les 10 principes fondateurs.

Chessy, le 22 février 2019

Jean-Pierre KER RAULT

Président



2. Présentation du groupe et de son activité

2.1. Historique : Un groupe industriel en croissance

Né en juillet 2007, **DEFTA** décline son savoir-faire dans les secteurs de la **Découpe** de l'**Emboutissage** du **Fil** du **Tube** et de l'**Assemblage**. C'est cette expertise reprise dans les initiales de son nom qui lui a permis de déployer ses usines à proximité des **constructeurs automobiles mondiaux**.



D'abord en Europe (Espagne – France – Slovaquie – Roumanie) puis en Russie (Togliatti), nous sommes également présents sur le continent asiatique en Corée. DEFTA poursuit ainsi sa **stratégie**

industrielle d'accompagnement des constructeurs automobiles mondiaux.

Le groupe compte aujourd'hui 1.600¹ personnes et génère un chiffre d'affaire de plus de 200 millions d'euros.

Sa taille critique et son **savoir-faire reconnu** dans les domaines des **mécanismes d'ouvrants**, de l'**emboutissage** et de la **découpe** le consacre comme un acteur de référence de la filière équipementière automobile.

Présidé par Jean-Pierre KER RAULT, le groupe devient au fil de ses implantations auprès des principaux constructeurs mondiaux un partenaire de proximité. Sa priorité stratégique est la **satisfaction totale de ses clients**.

DEFTA est aussi un **fournisseur stratégique** des grands donneurs d'ordre industriels comme Electrolux ou Schneider électrique ; DEFTA rachète en 2009 la division des charnières de WAGON AUTOMOTIVE, puis en 2011 le leader français des ressorts à gaz, la société AIRAX.

Épaulée par le FAA, Fond Avenir Automobile et par NAXICAP PARTNER qui lui offrent les moyens de poursuivre son développement, le Groupe DEFTA est aussi **concepteur de produits et de mécanismes** et détient de nombreux brevets dans ses domaines d'expertise.

¹ y compris intérimaires

2.2. Implantations



Au 31 décembre 2018, le groupe est constitué de 4 sociétés basées en France :

- Defta SAS (tête de groupe)
- Defta Services (Services administratifs)
- Defta Essomes
- Defta Airax

Il comprend également des sites de production contrôlés en Espagne et en Slovaquie.

De plus, le groupe Defta a conclu des accords de joint-venture avec des partenaires Roumains, Russes, Coréens et Chinois.

Les principales caractéristiques des sites du groupe Defta sont détaillées ci-dessous :



Defta Service

- Siège social
- Localisation : Chessy (77) - France
- Effectif : 41 personnes

Defta Essomes

- Localisation : Essomes sur Marne (02) - France
- Effectif : 156 personnes
- Produits : charnières, articulations
- Process : emboutissage, découpage fin, assemblage
- Certifications : ISO 14001, ISO 9001, politique HSE, QSB, IATF 16949



Defta Airax

- Localisation : Chemaudin (25) - France
- Effectif : 118 personnes
- Produits : ressorts à gaz
- Process : usinage, traitement de surface, peinture assemblage
- Certifications : ISO 14001, ISO 9001, IATF 16949



Defta Slovakia

- Localisation : Zlate Moravce - Slovaquie
- Effectif : 145 personnes
- Produits : électroménager, mécanismes siège, AVS, électro-mécanique
- Process : emboutissage, assemblage
- Certifications : ISO 9001, IATF 16949



Deska

- Localisation : Togliatti - Fédération de Russie
- Effectif : 91 personnes
- Process : emboutissage, découpage fin, travail du fil et du tube, traitement de surface
- Certifications : ISO 9001, ISO/TS 16949



GIC Nosag Metal

- Localisation : Comuna Bradu, Jud. Arges - Roumanie
- Effectif : 545 personnes
- Produits : composants et armatures de sièges, pièces embouties
- Process : emboutissage, découpage fin, travail du fil et du tube, traitement de surface
- Certifications : ISO 14001, ISO 9001 1 et 2, IATF 16949, OHSAS 18001



Defta Korea

- Localisation : Changwon City, Gyungsoangnamdo - Corée
- Effectif : 100 personnes
- Produits : charnières, articulations, ressorts à gaz



- ISO 9001 : *management de la qualité*
- IATF 16949 : *management de la qualité dans l'industrie automobile*
- ISO TS 16949 : *démarche qualité dans l'industrie automobile*
- ISO 14001 : *management environnemental*
- HSE : *Hygiène sécurité et environnement*
- OHSAS : *Evaluation de la santé et de la sécurité au travail*
- QSB : *Quality System Basics (qualité PSA et GM)*



2.3. Nos clients



TOYOTA



RENAULT NISSAN MITSUBISHI



DACIA



VW



AVTOVAZ



PSA
GROUPE



Opel



RENAULT



Mercedes-Benz



SAAB



NISSAN



Audi



SKODA



Vauxhall



Valeo



BOSCH



HUTCHINSON®



d.st



faurecia



ZF Lenksysteme



TRW



Vibracoustic



Continental
CONTITECH



ADIENT



Freudenberg



Electrolux



SUMITOMO RIKO GROUP
SumiRiko AVS Germany GmbH



LEAR
CORPORATION



Schneider
Electric

2.4. Nos produits

Ressorts à gaz



Ressorts à gaz



Cage à rotule inclinée pour ressort à gaz

Mécanismes d'ouvrants



Articulations



Gâches



Glissières de vitre



Charnières de porte et Hayons

Moteurs



AVS

Armatures

Supports berceau moteur

Biellettes reprise de couple



Etanchéité



Pièces issues de découpage fin

Fourchettes de boîte de vitesse

Crabots



Divers



Supports échappements

armatures supports

supports berceau moteur

biellettes reprise de couple



Fonction Frein de Parking

Fourchettes de boîte de vitesse

Doigts de boîte de vitesse



Glissières



Accoudoirs

3. Les principes soutenus

3.1. Droits de l'homme

3.1.1. Principe 1 : Promouvoir et respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme

Le groupe Defta adhère aux principes de la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948, de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et en particulier des conventions relatives à la protection des travailleurs, à l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants.

Le groupe participe à la promotion de ces principes notamment en demandant à l'ensemble de ses fournisseurs de signer la Charte Fournisseur Defta. La charte formalise les engagements attendus par le groupe en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'Homme et des normes de travail, de protection de la santé et de la sécurité des personnes et de protection de l'environnement.

Le groupe diffuse au travers de son site internet les principes de respect des droits de l'homme notamment grâce à sa chartre RSE fournisseurs Defta.



Devenir Fournisseur

Pour devenir fournisseur et intégrer le panel fournisseurs DEFTA, une entreprise doit satisfaire aux critères suivants :

- Faire une demande formelle écrite à DEFTA.
- Fournir les comptes officiels de la société (Bilan – compte de résultat). A renouveler tous les ans.
- Fournir les certifications ISO en cours de validité. A renouveler à chaque anniversaire.
- Fournir l'attestation d'assurance « responsabilité civile » avec les risques couverts et leurs montants. A renouveler annuellement.
- Nous retourner « signé et approuvé » la « charte fournisseur DEFTA RSE » (voir pièce jointe dans la colonne de droite)
- Attendre la validation écrite ou formelle des achats centraux.



PACK RFQ DEFTA

- Fiche d'identité fournisseur
- Clause de non divulgation
- Lettre d'intention de DEFTA avant affectation.
- Conditions Générale d'Achats
- Décomposition du prix
- Engagement de faisabilité
- Engagement capacitaire
- Protocole et engagement logistique
- Démarche d'assurance qualité produit process
- Conformité
- Charte fournisseur RSE Defta**

La charte fournisseurs Defta est également signée par les partenaires de Defta dans les joint-ventures en Russie, en Corée et en Chine.

CHARTRE FOURNISSEUR DEFTA

PREAMBULE

DEFTA et ses filiales se sont engagées dans une démarche volontariste de développement durable dans le cadre de leurs achats et de leurs contrats de sous-traitance.

Destinée à leurs fournisseurs, sous-traitants et prestataires de services (ci-après les « Fournisseurs »), cette charte formalise les engagements attendus par le Groupe en matière d'éthique, de lutte contre la corruption, de respect des droits de l'Homme et des normes du travail, de protection de la santé et de la sécurité des personnes, et de protection de l'environnement.

En adhérant à la charte RSE, le Fournisseur s'engage à faire ses meilleurs efforts pour respecter et mettre en œuvre l'ensemble des principes qui y sont exposés, dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables. Il s'engage à recevoir, et dans la mesure du possible à faire recevoir par ses propres fournisseurs et sous-traitants, les auditeurs, internes ou externes, qui pourront être mandatés par l'entité concernée du Groupe DEFTA pour en vérifier l'application.

Le Fournisseur se conforme, pour tous les thèmes de la présente charte, aux principes de la déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations unies et des Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

Tout manquement grave et délibéré du Fournisseur aux principes exposés dans cette charte constituera un manquement à ses obligations contractuelles, susceptible d'entraîner, en fonction de la gravité de ce manquement, l'application des mesures coercitives prévues au contrat, pouvant aller le cas échéant jusqu'à la résiliation pure et simple du contrat aux torts du Fournisseur, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

Dans le cas où un Fournisseur, en raison de circonstances particulières, ne serait pas en mesure de respecter certaines dispositions de cette charte, il sera tenu d'en faire part à l'entité concernée du Groupe DESTA, afin de convenir des mesures correctives à mettre en œuvre.

1. ETHIQUE

Les entités du Groupe DEFTA et leurs Fournisseurs ont pour principe la loyauté afin d'instaurer et de maintenir des relations de confiance durables. Le Fournisseur conduit ses activités conformément aux principes d'honnêteté et d'équité et aux règlements applicables en matière de concurrence et d'interdiction de la corruption dans les transactions commerciales. La négociation et l'exécution des contrats ne doivent pas donner lieu à des comportements ou faits pouvant être qualifiés de corruption active ou passive, ou de complicité de trafic d'influence ou de favoritisme.

Les entités du Groupe DEFTA traitent avec honnêteté et équité tous leurs Fournisseurs, quelles que soient leur taille et leur condition, dans le respect du cadre propre à chaque pays, que tout collaborateur s'applique à bien connaître. Les collaborateurs et entreprises du Groupe mènent tout achat en suivant le principe de la concurrence loyale et ouverte.

Le Fournisseur s'interdit de proposer ou d'offrir à tout collaborateur du Groupe, tout cadeau, invitation, acte de complaisance, faveur ou tout autre avantage, pécuniaire ou autre, pour lui ou ses proches, susceptible de corrompre, d'influencer ou d'entraver l'intégrité, l'indépendance de jugement ou l'objectivité dudit collaborateur dans ses relations avec le Fournisseur.

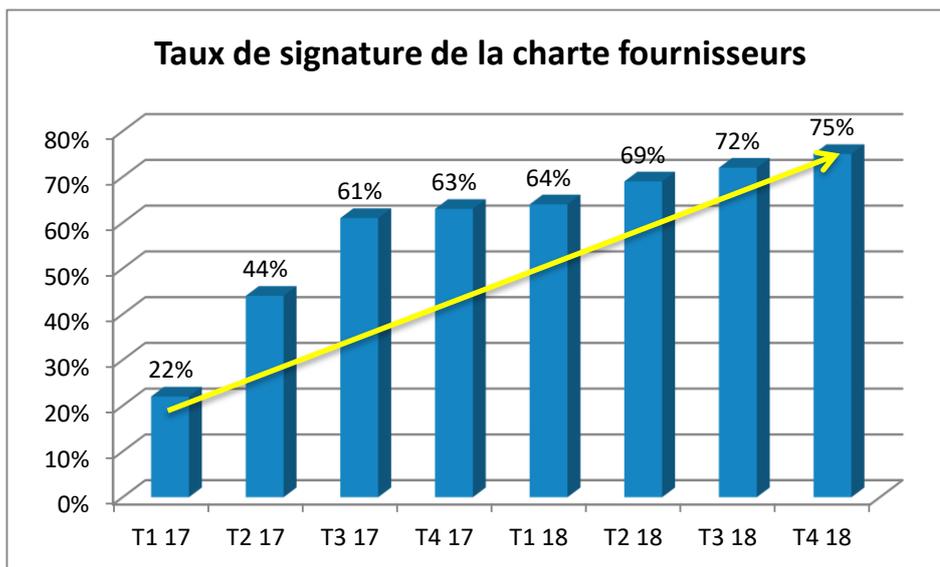
Les cadeaux offerts en tant que simple manifestation de courtoisie ne sont acceptables que s'ils sont exceptionnels, de faible valeur, liés à des occasions qui les justifient (par ex. cadeaux de fin d'année) et conformes aux usages les plus raisonnables du pays et de la profession.

Le Fournisseur s'interdit de prendre à sa charge les frais de voyage ou d'hébergement d'un collaborateur du Groupe, à l'occasion notamment de tous contacts commerciaux, visites de sites, audits ou présentations de produits. Les invitations à des repas ou à des manifestations culturelles, sportives ou similaires doivent conserver un caractère exceptionnel et ne doivent pas représenter des dépenses élevées.

La signature de la charte fournisseur Defta fait partie intégrante des procédures achat du groupe.

Le groupe a mis en place, depuis 2017, un indicateur de suivi des chartes signées, des éventuelles dérogations à cette charte et des mesures correctives associées.

Au cours des deux dernières années, cet indicateur affiche une forte progression, démontrant les efforts mis en œuvre par le groupe pour promouvoir et diffuser la protection des droits de l'homme chez ses fournisseurs.



A fin décembre 2018, le taux de signature de la charte atteignait 75% des comptes fournisseurs ouverts ce qui représente plus de 80% des achats en volume.

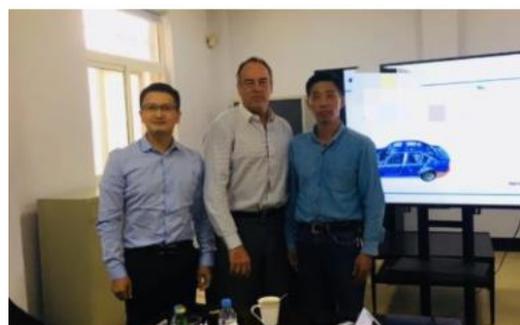
Le groupe Defta s'était fixé comme objectif d'atteindre à moyen terme un taux de 75% en nombre de fournisseurs. Cet objectif est d'ores et déjà atteint. Les 25% restant correspondent à des fournisseurs anciens avec de très faibles volumes d'achats.

3.1.2. Principe 2 : Veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

- Fournisseurs et partenaires

La charte fournisseur Defta prévoit que tout manquement grave et délibéré aux principes exposés dans la charte constitue un manquement aux obligations contractuelles, susceptible d'entraîner, en fonction de la gravité de ce manquement, l'application de mesures coercitives prévues au contrat, pouvant aller jusqu'à la résiliation pure et simple du contrat aux torts du fournisseur, sans préjudice de tous dommages et intérêts.

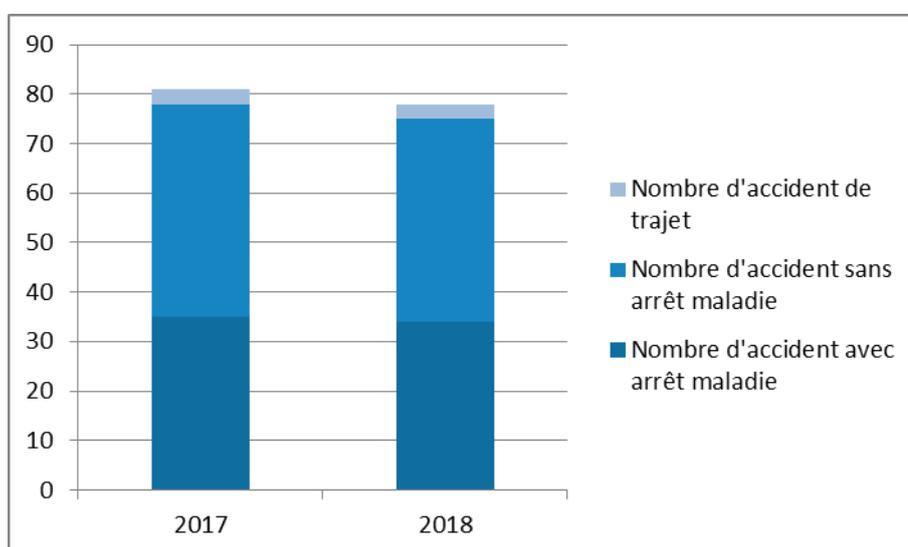
Un fournisseur ne peut répondre à une demande de cotation et par conséquent intégrer le panel du Groupe que s'il a signé et approuvé la charte fournisseur



Visite de fournisseurs proche de Shanghai par J.F. KER RAULT
Directeur des Achats Groupe

Le groupe suit mensuellement le nombre d'accidents du travail et leur gravité dans chacune de ses entités.

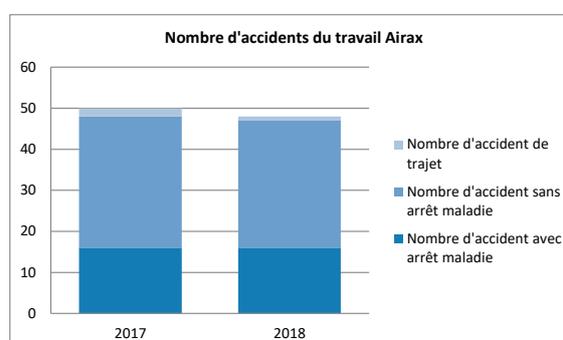
Accidents de travail	2017	2018	Variation
Nombre d'accident avec arrêt maladie	35	34	-2,86%
Nombre d'accident sans arrêt maladie	43	41	-4,65%
Nombre d'accident de trajet	3	3	
Total	81	78	-3,70%
Effectif moyen	1 113	1 214	9,07%
% de l'effectif ayant subi un AT	7%	6%	



En 2018, le nombre d'accident de travail a diminué de -4 % pour une croissance de l'effectif moyen de 9%.

Plus de 60 % des accidents de travail sont relevés chez Defta Airax.

Ce pourcentage très élevé s'explique par l'indicateur retenu chez Defta Airax qui prend en compte le spectre le plus large des accidents (TF3).



Le nombre d'accidents avec arrêt maladie a diminué en 2018 (-1).

3.2. Normes internationales du travail

3.2.1. Principe 3 : Respecter la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective.

Présent en France, en Espagne, en Slovaquie, en Roumanie, en Russie et en Corée, pays membres de l'OIT, le groupe veille au respect des législations applicables en matière de liberté d'association et de droit à la négociation collective.



Son engagement s'est traduit depuis 2017 par la mise en place d'un plan d'intéressement pour les salariés de Defta Services.

LA PROXIMITE

DEFTA prône une culture proche et à l'écoute de ses collaborateurs. Chacun est conscient de la valeur de l'autre, ce qui permet de créer un environnement de travail respectueux et réactif.

3.2.2. Principe 4 : Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire

Le groupe Defta fonctionne légalement et n'a pas recours à des pratiques de travail forcé.

Pour éviter d'y recourir indirectement par l'intermédiaire de nos fournisseurs et sous-traitants, nous leur demandons de s'engager via la signature de la charte fournisseur.

Notre charte indique explicitement que « le fournisseur s'engage à ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire tel que défini dans les conventions C29 et C105 de l'OIT. La convention C29 définit le travail forcé ou obligatoire comme tout travail ou service exigé d'un individu sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ledit individu ne s'est pas offert de plein gré ».

3.2.3. Principe 5 : Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

Le groupe Defta respecte les législations relatives au travail des enfants des pays dans lesquels il est présent.

Pour contribuer à l'abolition effective du travail des enfants, nous demandons à nos fournisseurs, sous-traitants et partenaires de signer notre charte qui stipule que : « Le fournisseur s'engage à appliquer les dispositions relatives à l'élimination du travail des enfants et à la protection des enfants et des adolescents définies par les conventions de l'OIT. Il s'engage en particulier à ne pas employer de personnes n'ayant pas atteint l'âge minimum requis pour travailler en vertu des conventions C138 et C182 de l'OIT ».

Dispositions de la convention n°138 de l'OIT

Nature des travaux	âge minimum	Exception possible pour les pays en développement
Travaux dangereux	18 ans (16 ans sous certaines conditions)	NA
Age minimum de bas	Age auquel cesse la scolarité obligatoire et au minimum 15 ans	14 ans
Travaux légers	13 - 15 ans	12 - 14 ans

Dates de ratification des articles C138 et C182 de l'OIT par les pays dans lesquels le groupe est présent :

Article	C138	âge spécifié	C182	Statut
France	13.07.1990	16 ans	11.09.2001	En vigueur
Espagne	16.05.1977	16 ans	02.04.2001	En vigueur
Slovaquie	29.09.1997	15 ans	20.12.1999	En vigueur
Roumanie	19.11.1975	16 ans	13.12.2000	En vigueur
Russie	03.05.1979	16 ans	25.03.2003	En vigueur
Chine	28.04.1999	16 ans	08.08.2002	En vigueur
Corée	28.01.1999	15 ans	29.03.2001	En vigueur

source : site ilo.org <http://www.ilo.org>

Lors des visites organisées chez les fournisseurs et partenaires, nous vérifions le respect des conventions C29, C105, C138 et C182 de l'O.I.T.

3.2.4. Principe 6 : Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

Le groupe Defta sélectionne ses employés sur la base de leur capacité à faire le travail sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur d'autre motif.

Le site internet du groupe reprend notre politique RH et met notamment en avant notre volonté d'œuvrer pour l'élimination de toute discrimination :



LA DIVERSITÉ des profils recrutés :

Nous souhaitons attirer et intégrer les meilleurs, en excluant toutes discriminations et en favorisant la diversité au sein du Groupe.

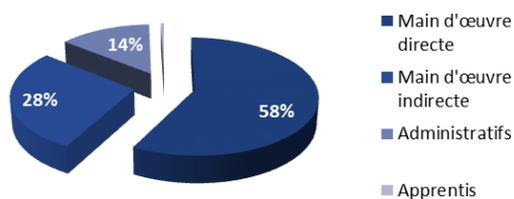
Créer un dialogue économique et social permanent et riche entre salariés, managers et partenaires sociaux.

Les caractéristiques de l'effectif du groupe sont les suivantes :

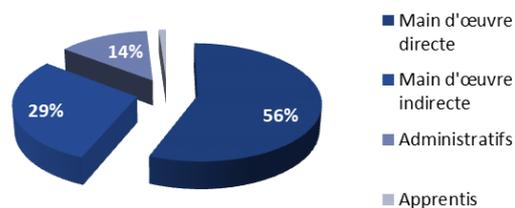
- Effectif par catégories sociales professionnelles

Effectif à périmètre constant fin déc.	2017	%	2018	%	Variation
Main d'œuvre directe	707	58%	681	56%	-4%
Main d'œuvre indirecte	342	28%	355	29%	4%
Administratifs	168	14%	164	14%	-2%
Apprentis	6	0%	13	1%	117%
<i>Dont Stagiaires</i>	2	0%	3	0%	50%
Total	1 223	100%	1 213	100%	-1%

Répartition des effectifs 2017

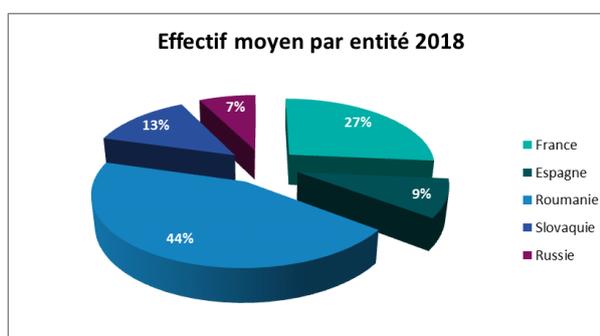
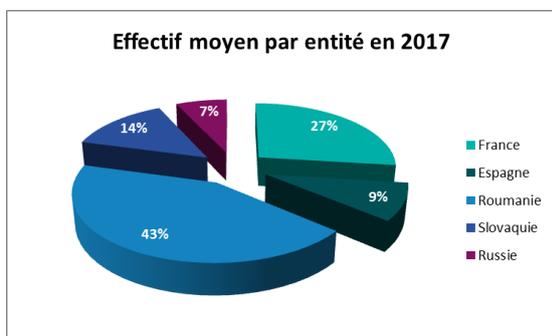


Répartition des effectifs 2018



- Effectif par implantation

Effectif par entité à périmètre constant fin déc.	2017	%	2018	%	Variation
Defta Services	40	3%	38	3%	-4%
Defta Essômes	167	14%	161	13%	-3%
Defta Airax	123	10%	121	10%	-2%
Sous-total France	330	27%	321	26%	-3%
Espagne	111	9%	107	9%	-4%
Roumanie	528	43%	536	44%	1%
Slovaquie	169	14%	160	13%	-5%
Russie	85	7%	90	7%	5%
Total	1 223	100%	1 213	100%	

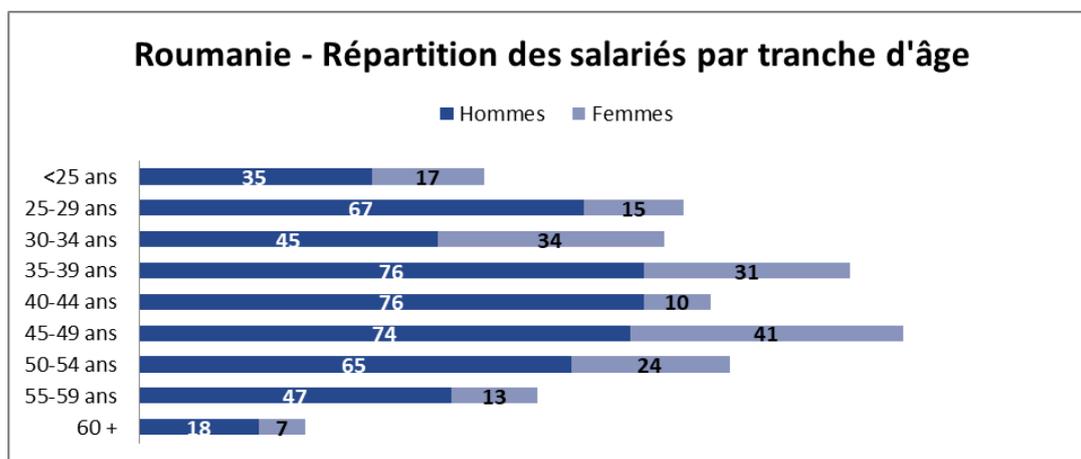


- Salaire moyen

Salaire moyen	2017	2018	Variation
Masse salariale en m€	24	28	14%
Effectif moyen	1 113	1 214	9%
Salaire moyen en k€	22,0	23,0	4%

Le salaire moyen du groupe progresse de 4 % entre 2017 et 2018.

- Répartition des salariés de Defta Roumanie par tranche d'âge



- Ventilation des effectifs par sexe

Roumanie				
Effectif par CSP et par sexe au 31.12.2018	Homme	Femme	Total	% femmes
Main d'œuvre directe	348	138	486	28%
Main d'œuvre indirecte	141	37	178	21%
Administratifs	14	17	31	55%
Total	503	192	695	28%

Les femmes sont en proportion moins représentée que les hommes dans les ateliers et notamment au sein de la main d'œuvre directe. Leur proportion est par contre légèrement supérieure à la moyenne dans les effectifs administratifs.

Tous les comités de direction du groupe comprennent au moins une femme.

- Formation

Le groupe investit de façon significative dans la formation pour ses équipes.

La formation est l'un des quatre piliers de la politique RH du groupe :

LA FORMATION

Notre politique de formation vise à transmettre le savoir-faire et la culture du Groupe, et adapter les compétences aux nouveaux enjeux.

Des formations de type Hygiène Sécurité et Environnement (HSE) sont mise en place afin de sensibiliser nos salariés sur les questions d'environnement, de santé et de de sécurité et les impliquer dans notre processus d'amélioration continu.

Certification ISO/TS 16949 : Cette norme définit les exigences en matière de système de management de la qualité pour la conception, le développement, la production, l'utilisation, et les prestations de service associées aux produits du secteur automobile.

Le nombre d'heures de formation est en sensible augmentation en 2018 mais avec un budget en diminution de -20% entre 2017 et 2018.

La formation a donc atteint 51 482 heures en 2018, soit 42 heures par salariés et un coût moyen de 250 € par salariés, en baisse de -19%.

Formations	2017	2018	Variation
Dépenses de formation en K€	376	303	-20%
Nombre d'heures de formation	41 518	51 482	24%
Nombre moyen d'heure de formation par salarié	34	42	25%
Coût moyen par salarié en €	308	250	-19%

Le groupe veille à ventiler de façon équilibrée l'effort de formation entre les catégories socioprofessionnelles et entre les hommes et les femmes.

Par exemple, chez Defta Essômes, le budget formation représentait 2,50% de la masse salariale en 2017 et le nombre moyen d'heures de formation était proche de 30.

Defta Essômes - Données 2017	Main d'œuvre directe	Main d'œuvre indirecte	Administratifs	Total
Heures de formations réalisées	1 077	2 815	918	4 810
Nombre de formation données	176	141	43	360
Nombre d'heure moyen par formation	6	20	21	13
Effectif	80	64	22	166
Nombre d'heure moyende formation par salarié	13	44	42	29

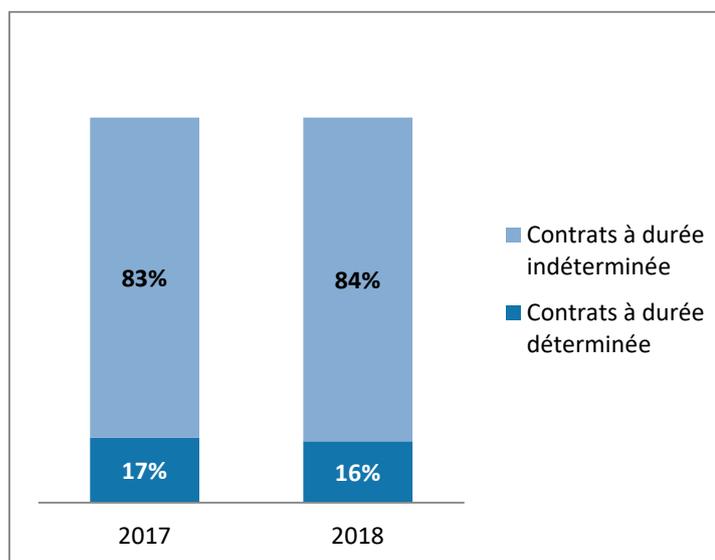
- Contrats temporaires

Nombre d'ETP ayant des contrats à durée déterminée	% du total des ETP				2018	% du total des ETP				Variation
	2017	dont France	dont Roumanie			dont France	dont Espagne	dont Roumanie		
Main d'œuvre directe	198	28%	45	145	184	27%	24	3	157	-7%
Main d'œuvre indirecte	6	2%	6		8	2%	7	0		32%
Administratifs	2	1%	2		1	1%	1			-33%
Total	206	17%	53	145	193	16%	33	3	157	-6%

En 2018, 16% des effectifs du groupe travaillent avec des contrats à durée déterminée contre 17% en 2017. La part des contrats à durée déterminée diminue donc légèrement.

La proportion est importante sur la main-d'œuvre directe (27% des effectifs), notamment en Roumanie.

Le groupe suit mensuellement l'évolution de ses effectifs ayant des contrats à durée déterminée afin de veiller à ce que leur proportion reste raisonnable.



Il ne peut toutefois pas limiter de façon arbitraire le recours à ce type de contrat afin de pouvoir répondre aux augmentations ponctuelles de ses plans de production.

3.3. Environnement

3.3.1. Principe 7 : Appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement

Le groupe Defta s'engage à mettre en œuvre une série de plans de progrès clairement identifiés pour s'assurer que sa croissance rentable va de pair avec la promotion de la qualité de l'environnement.

A ce titre, les sites de Defta Essômes et Defta Airax en France et de GIC Nosag Metal en Roumanie sont certifiés ISO 14 001. Ces entités couvrent près de 70% de l'activité du groupe.

Pour mémoire, la norme ISO 14 001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entité afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier les impératifs de fonctionnement de l'organisme et de respect de l'environnement. Elle concerne les aspects environnementaux liés aux activités, produits et services de l'entité (interactions entre les activités, produits et services et les composantes de l'environnement). Cette norme est reconnue au niveau international.

Le respect de ses exigences nécessite de mettre en place un système de management environnemental qui inclut :

- une analyse environnementale permettant de dresser un état des lieux des activités, de la réglementation applicable à ces dernières et des impacts environnementaux qu'elles induisent ;
- une politique environnementale comportant un engagement d'amélioration continue et de prévention de la pollution, de conformité à la législation et à la réglementation environnementales applicables et aux autres exigences auxquelles l'organisme a souscrit ;
- la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale de l'entreprise.

La mise en place d'un système de management environnemental selon le référentiel de la norme ISO 14 001 repose sur une démarche volontaire qui doit permettre :

- de mieux connaître les impacts environnementaux générés par les activités de l'organisme ;
- de garantir le respect de la réglementation et d'être à même d'anticiper les évolutions à venir de cette dernière ;
- d'être en mesure d'améliorer les pratiques dans une logique de progrès continu dans le sens d'une réduction des impacts environnementaux.

Le système de management environnemental participe directement d'une inscription des activités de l'entreprise dans une logique de développement durable.

La certification selon la norme ISO 14 001 d'un système de management environnemental est obtenue à l'issue d'un audit effectué par un organisme agréé indépendant. Le maintien ultérieur de la certification est subordonné à la vérification régulière de la conformité du système avec la norme et au renouvellement (tous les 3 ans) de la certification par un organisme indépendant.

3.3.2. Principe 8 : Prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

Pour suivre leur impact sur l'environnement, les différents sites du groupe ont mis en place des indicateurs pour identifier les plans d'actions et mesures à mettre en œuvre pour réduire les conséquences défavorables de leur activité sur l'environnement et mesurer leur efficacité.

Les indicateurs de chacun des sites ne sont pas actuellement homogènes et ne permettent pas un suivi consolidé au niveau du groupe.

Face à ce constat, le groupe Defta avait décidé de mettre en place un reporting spécifique de ces indicateurs pertinents en matière d'environnement et de se fixer des objectifs globaux à moyen terme sur chacun des indicateurs pertinents qui seront suivis.

Un premier indicateur trimestriel (ratio kWh consommé par m2 productif) a été suivi au cours de 2017.

Depuis 2017, les actions du groupe ont notamment porté sur les points suivants :

- Réduction de sa consommation en électricité en procédant à des arrêts de machine
- Réduction de sa consommation en huile en maîtrisant au mieux les paramètres de production
- Réduction de l'impact carbone en favorisant le covoiturage et les déplacements à vélo.

Nous reprenons ci-dessous les indicateurs suivis et certaines des actions mises en œuvre par les sociétés Defta Essomes, Defta Airax et GIC Nosag Metal (Roumanie) afin d'illustrer les initiatives prises par le groupe pour promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.

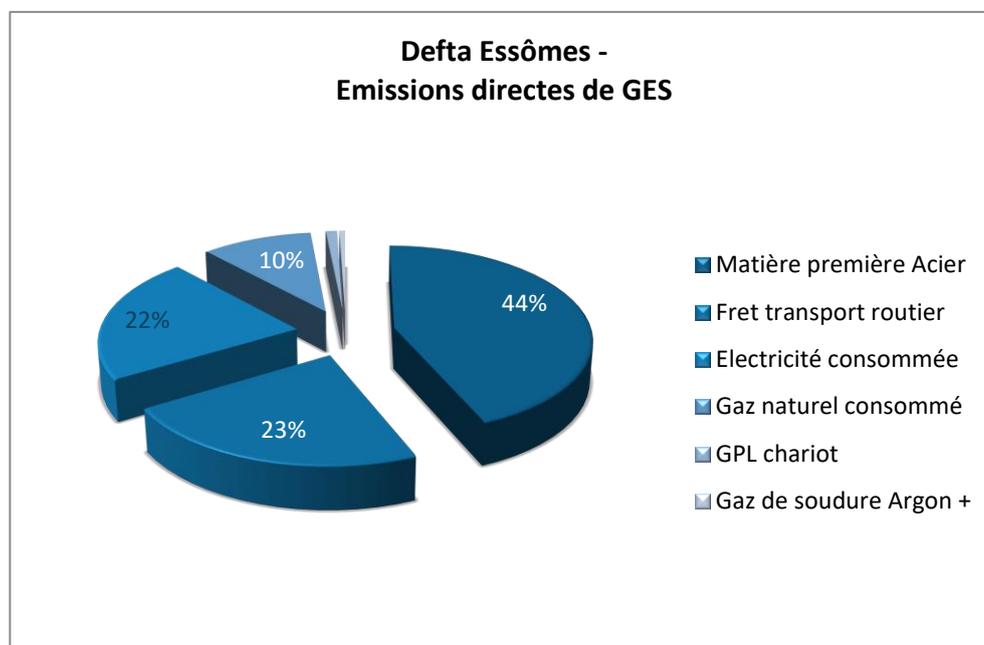
Defta Essomes

- Gaz à effet de serre

En 2018, Defta Essomes a réalisé un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre afin d'identifier ses principales sources d'émission et de pouvoir définir les plans d'actions à mettre en œuvre pour limiter ces émissions.

Les résultats de ce bilan carbone sont les suivants :

Defta Essômes Emissions directes de GES (TeCO2)	2018	%
Matière première Acier	579	44%
Fret transport routier	301	23%
Electricité consommée	289	22%
Gaz naturel consommé	136	10%
GPL chariot	14	1%
Gaz de soudure Argon +	7	1%
Total	1 326	100%

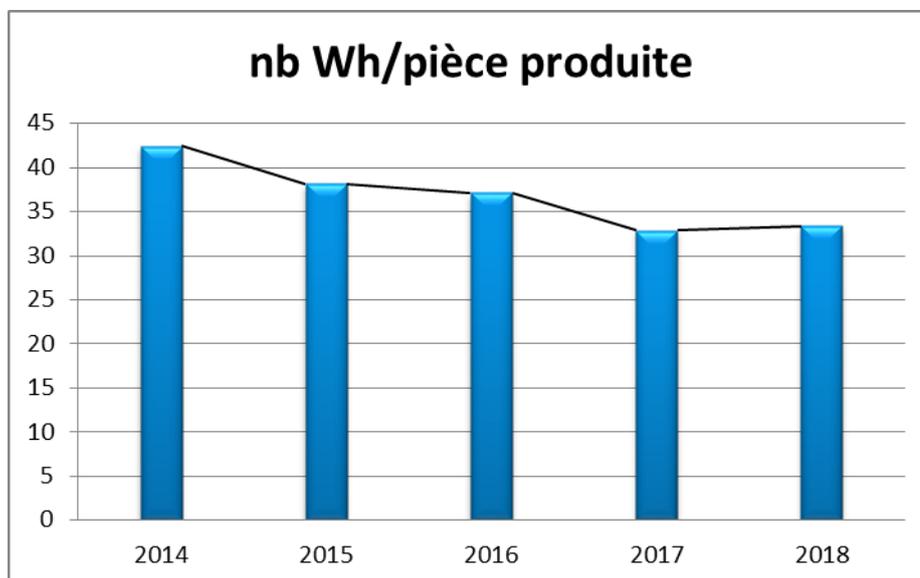


Les principaux indicateurs suivis par Defta Essômes sont les suivants :

- Consommation électrique par pièce

L'entreprise s'est fixé pour objectif d'atteindre à moyen terme une consommation de 35Wh par pièce produite. Cet objectif a été atteint et même dépassé en 2017 et 2018 :

Defta Essômes	2016	2017	2018	Variation
Consommation en kWh	3 099 344	3 049 181	3 212 376	5,4%
Nombre de pièces produites	83 635 085	92 985 521	96 522 382	3,8%
wH par pièce	37,06	32,79	33,28	1,5%



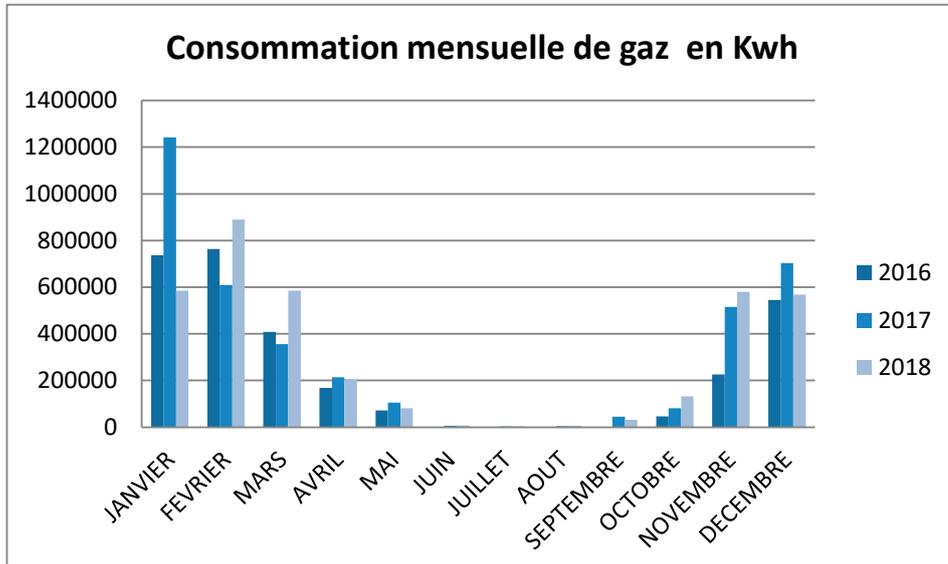
L'objectif de réduction de la consommation électrique a été atteint grâce à plusieurs actions comme par exemple :

- Investissement dans un compresseur à débit variable qui adapte le débit aux besoins de l'atelier
 - Mise en place de systèmes de détection de mouvements qui régule l'éclairage dans le bâtiment administratif
 - Diffusion des bonnes pratiques pour réduire la consommation électrique (éteindre les machines, les lumières...)
- Consommation de gaz

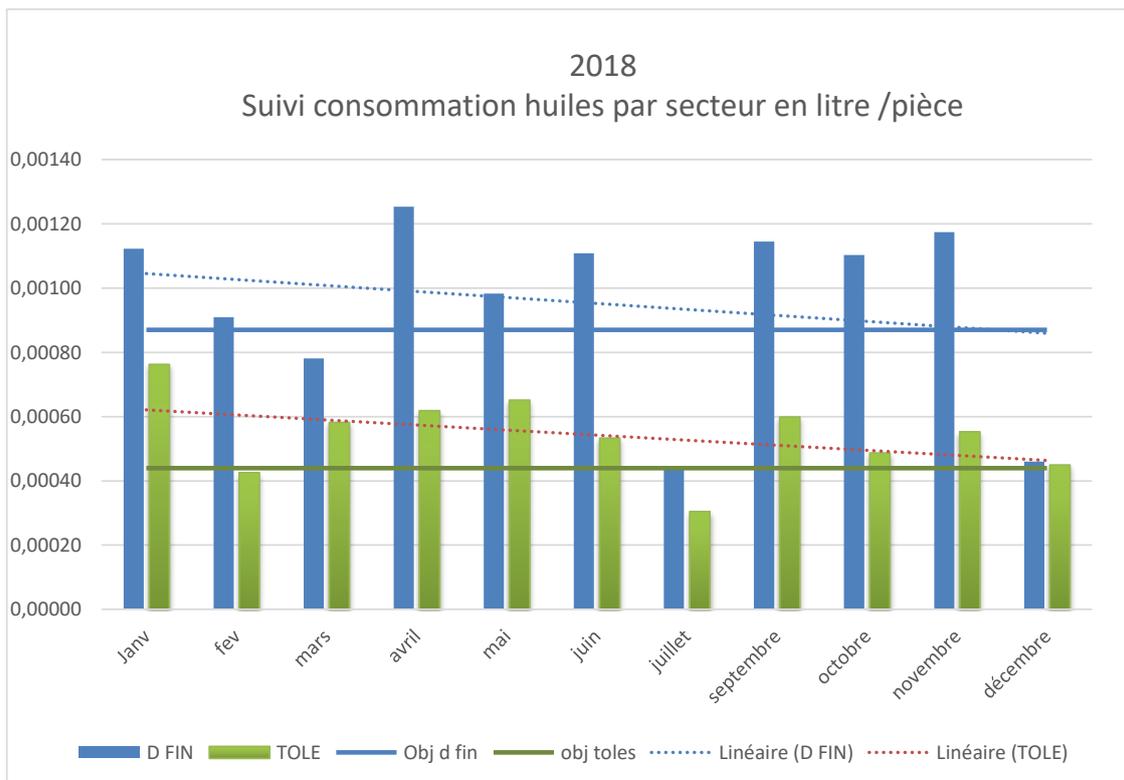
La consommation de gaz est également suivie et analysée mensuellement.

Les consommations observées en 2018 sont en légère diminution par rapport à 2017:

Defpta Essômes	2016	2017	2018	Variation
Consommation de gaz en Kwh	2 968 736	3 886 339	3 677 593	-5,4%



• Consommation d'huile



Defpta Essomes s'est donné pour objectif de limiter sa consommation d'huile à 0.5ml par coup de presse d'ici 2020. L'atteinte de cet objectif passe par une maitrise fine des paramètres.

- Protection des sites naturels

Le site de Defta Essômes est situé à proximité d'une rivière. La qualité de l'eau de cette rivière est contrôlée régulièrement afin de vérifier qu'elle n'est pas polluée.



- Recyclage et gestion des déchets

Tous les déchets dangereux sont confiés ou revendus à des filières de recyclage officielles.

Defta Essômes en tonnes	2016	2017	2018	Variation
Déchets hydrocarbonés	158	171	177	3,6%
Déchets Industriels Dangereux (DID)	22	17	23	31,6%
Boue Meulure d'acier	13	0	5	
Autres déchets dangereux		1		
Total	193	189	204	8%
Nombre de pièces produites	83 635 085	92 985 521	96 522 382	3,8%

Les autres déchets font l'objet de triés sélectifs selon les standards de l'industrie automobile.

Defta Essômes en tonnes	2017	2018	Variation
Déchet Industriel Banal (DIB)	17	23	31%
Papier/carton/Plastiques	22	30	35%
Bois	192	177	-8%
Total	231	230	-1%

Defta Airax

Defta Airax a commencé à formaliser un tableau de bord environnement en 2017. Ce tableau de bord a pour objectif de suivre les consommations d'énergie, les émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'eau, la gestion des déchets, le recyclage des plastiques et du bois.

Nous reprenons ci-dessous quelques données issues du tableau de bord environnement pour illustration.

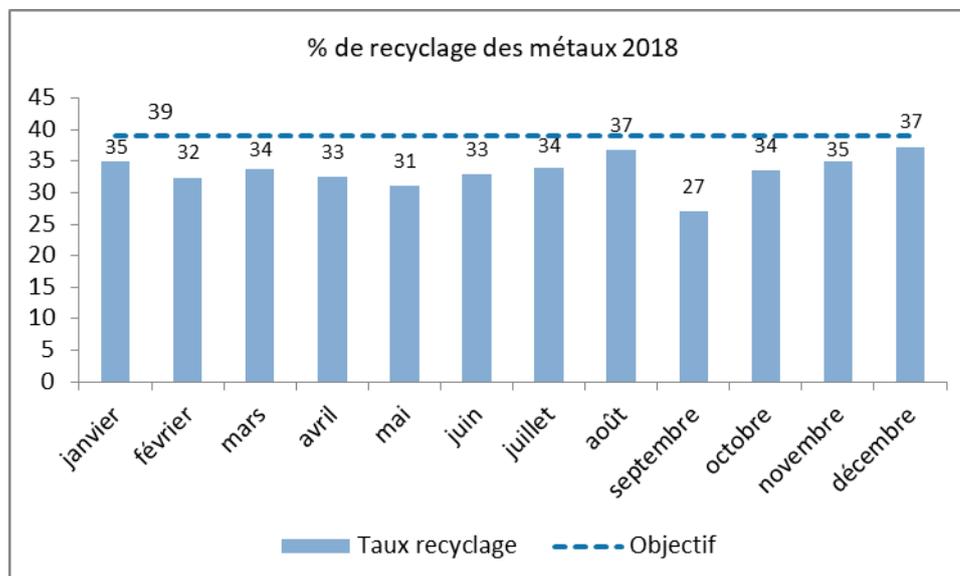
Defpta Airax Consommation d'énergie	2017	2018
Consommation d'énergie*	7 119 910	6 191 413
Nombre de pièces produites	8 094 743	8 020 212
Wh par pièce	0,88	0,88

* électricité et gaz

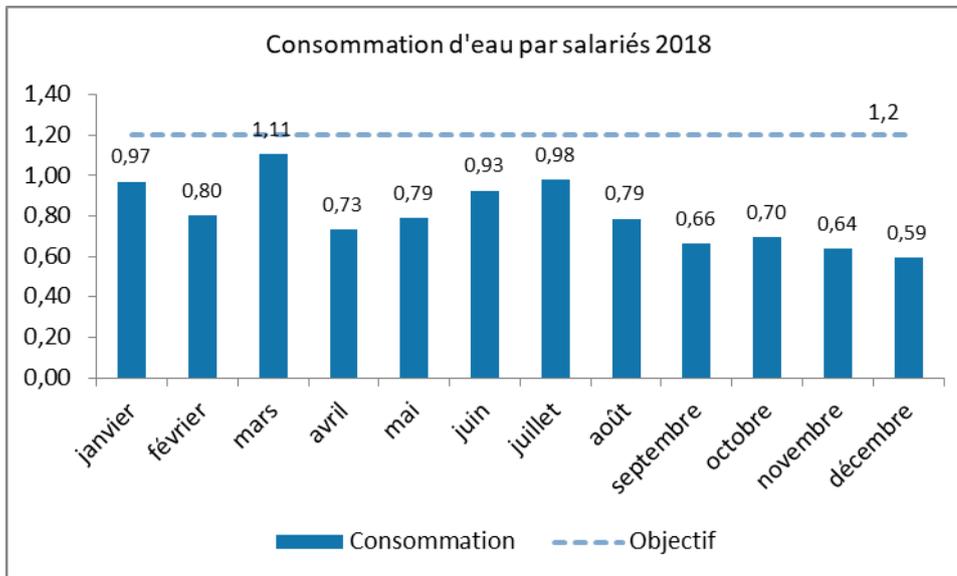
Defpta Airax - Emission GES en kg CO ₂	2017	2018
Emissions CO ₂ Propane	262 048	221 663
Emissions CO ₂ Consommation électrique	359 130	313 910
Emission GES globale	621 178	535 573

GIC Nosag Metal

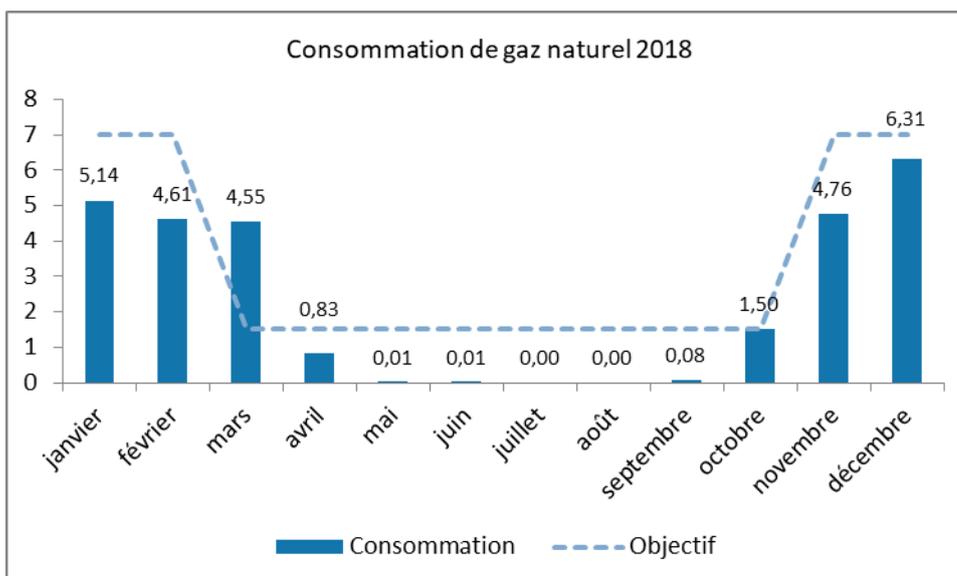
La société se fixe des objectifs en matière de recyclage des métaux et compare les réalisations par rapport à ces objectifs. En 2018, le taux de recyclage atteint a été inférieur à l'objectif (33 contre 39).



Les résultats observés pour la consommation d'eau par salarié sont très encourageants avec un objectif largement atteint (0,81 réalisé contre 1,2 en objectif).



Il en est de même pour la consommation de gaz qui s'est élevée en moyenne à 2,32 en 2018 pour un objectif de 3,33.



3.3.3. Principe 9 : Favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe Defta recherche des solutions technologiques pour réduire l'impact négatif de ses activités sur l'environnement.

Par exemple, Defta Airax a lancé un projet ambitieux de prévention des expositions aux produits chimiques dans les ateliers Chromage et QPQ. L'objectif était de trouver un substitut au Cr VI. Les études de faisabilité sont finalisées. L'arrêt de la chaîne de chromage est effectif depuis fin 2016 et le procédé de substitution par nitruration gazeuse est en place.

Le nouvel atelier de nitruration permet de réduire de façon significative l'empreinte environnementale de Defta Airax.

D'autre part, la lettre de cadrage des achats du groupe prévoit que les orientations de la politique d'achat pour les trois années à venir sont notamment de favoriser l'innovation et le développement durable en limitant l'empreinte environnementale.

Le 4 janvier 2018

Les « Achats » du Groupe DEFTA ont pour finalité le développement d'un panel fournisseur permettant de satisfaire le besoin de fourniture externe des sites en CQD.

Cette politique est une déclinaison des axes du plan stratégique définis et validés par le Comité de Direction DEFTA.

Elle s'inspire des méthodes de notre démarche d'amélioration continue « DCI »

Les orientations de la politique d'achat pour les 3 années à venir sont :

- *Contribuer à l'amélioration des performances financières et à l'atteinte des objectifs d'entreprise.*
- *L'optimisation constante des processus administratifs par la réduction des délais et coûts.*
- *Consolider les évaluations fournisseurs afin de mesurer leur performance.*
- *Rechercher l'amélioration continue et la poursuite des relations commerciales avec les fournisseurs les plus performants.*
- *Favoriser l'innovation et le développement durable en limitant l'empreinte environnementale (charte RSE)*

Nous attachons également une grande importance à l'aptitude de nos fournisseurs à nous accompagner dans le développement de nos activités.

Le « Comité de Fourniture Extérieure », la mise sous « plan de progrès » des fournisseurs défaillants, l'harmonisation des procédures achats Groupe sont les moyens retenus, pour nous permettre d'assurer un suivi et une mesure des avancées, visant au respect des orientations définies dans cette politique par chacun des sites DEFTA.

Jean-François KER RAULT
Directeur Achats Groupe
Manager Groupe RSE

DEFTA SERVICES
Immeuble Le Galilée
10 rue de la Fontaine Rouge
77701 Marnes-la-Vallée Cedex 4
TEL : 33(0) 1 60 42 73 73 - FAX : 33(0) 1 54 63 04 74
Site : 422 654 731 00039

DEFTA SERVICES – Immeuble Le Galilée – 10 Rue de la Fontaine Rouge – 77 700 CHESSY
SAS au capital de 38 112,25 € – RCS MEAUX – APE 7022 Z – SIRET N° 422 654 731 00039

Qu'il s'agisse de produit ou de procédé de fabrication, d'avancées techniques, environnementales ou économiques, l'appétit des équipes Defta pour l'innovation et l'amélioration continue est insatiable.

Nombre de ces innovations brevetées ou non se sont concrétisées jusqu'à ce jour :

- Surmoulage de semelle de gâche
- Serrure dite « choc piéton »
- Charnière véhicule utilitaire
- Réglage lombaire sur nappe de dossier
- Automatisation et standardisation de moyens d'assemblage : pour les grandes séries, DEFTA conçoit et fait réaliser des cellules d'assemblage entièrement automatiques. Ces cellules peuvent être dupliquées à l'identique sur les différents sites, au plus près du besoin géographique des clients, avec les mêmes critères de performance et de coût.
- La prise en compte des conditions de travail (sécurité, ergonomie, prévention des TMS, ...) et de la qualité dans l'optimisation des moyens de fabrication bénéficie à tous les salariés quel que soit le site d'accueil



3.4. Lutte contre la corruption

3.4.1. Principe 10 : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Groupe Defta se conforme aux réglementations, y compris celles des lois anti-corruption.

Cet engagement est diffusé aux fournisseurs et sous-traitants notamment via la charte fournisseurs.

Le groupe s'engage aussi régulièrement auprès de ses clients en adoptant leurs chartes éthiques (signature du Code of Ethic de U-Shin par exemple).

Le responsable des achats du groupe a également signé la charte éthique du Syndicat des Fabricants d'Equipements et de Pièces Automobiles.

Le groupe avait pour objectif de formaliser son engagement dans lutte contre la corruption. C'est ce qu'il a fait de façon formelle en faisant signer à tous les membres du groupe en mars 2017 un code anti-corruption.



Conférence au palais BRONGNIART de l'international Corporate Governance Network (ICGN)

I

Code de conduite

Avant-propos de la convention des nations unies contre la corruption, 2004
« La corruption est un mal insidieux dont les effets sont aussi multiples que délétères. Elle sape la démocratie et l'état de droit, entraîne des violations des droits de l'homme, fausse le jeu des marchés, nuit à la qualité de la vie et crée un terrain propice à la criminalité organisée, au terrorisme et à d'autres phénomènes qui menacent l'humanité. »

Sommaire

Préambule

1- Cadre et champs d'application

2- Règles fondamentales et ses applications

- 2-1 Cadeaux, signes de courtoisie et d'hospitalité, divertissements
- 2-2 Règles spécifiques aux agents publics
- 2-3 Dons à des organisations caritatives ou politiques
- 2-4 Mécénat, sponsoring
- 2-5 Paiements de facilitation
- 2-6 Engagement de surveillance des tierces parties
- 2-7 Conflits d'intérêts
- 2-8 Enregistrements/Contrôles internes

3- Mise en application

- 3-1 Formation
- 3-2 Assistance/Signalement de pratiques non conformes -
Protection contre les représailles
- 3-3 Dispositifs d'alerte professionnelle / Protection des données
personnelles
- 3-4 Violation du présent code
- 3-5 Mise en œuvre : responsabilité et surveillance

Le code de conduite du groupe est désormais en vigueur. En France, il a été présenté aux représentants du personnel et inscrit dans le règlement intérieur.

Le groupe a également nommé un référent éthique et mis en place un dispositif de remontée des alertes via l'ouverture d'une adresse électronique dédiée.